

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – **COMMUNE de LA CHAVANNE**
COMPTRE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016 à 18h30 mn

Étaient présents : DESCHAMPS-BERGER Richard, PELLET Bernard, RENARD Jean-Pierre, BENOIT Véronique, DURET Mandy, PETIT Gilles, MILESI Alain, NOVEL Stéphanie, BERTHET Jean-Philippe, DOUCHEMENT Clotilde, VALLET Philippe (parti après le point 3a), MICHEL Jean-Pierre.

Excusé : /

Absent : MAZZINI Jean-Charles.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1 – Affaires financières

○ **Facturation des travaux effectués par les services communaux pour des particuliers**

Lors de grosses intempéries ou dans certains cas particuliers, il y a lieu de faire intervenir les services municipaux pour déblayer une voirie, abattre des arbres menaçants de tomber et de gêner la circulation...

Afin de pouvoir engager et facturer ces travaux, M. le Maire propose de délibérer.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents,
 - que des travaux pourront être effectués par la commune en lieu et place de propriétaires particuliers, exclusivement sur décision du Maire et dans des situations d'urgence entraînant une menace pour la sécurité ou la salubrité publique.
 - que ces travaux seront facturés aux tarifs suivants :
 - Taux horaire de 36 € pour les travaux ne nécessitant que de la main-d'œuvre et éventuellement du petit outillage ;
 - Taux horaire de 70 € pour les travaux nécessitant l'intervention de gros véhicules ou accessoires (tracteur, broyeur, etc.)

2 – Travaux et investissements

○ **Accessibilité du bâtiment de la mairie : choix des options avant dépôt du Permis de Construire**

M. le Maire présente de nouveau les plans réalisés par SICA HABITAT RURAL des ALPES, et rappelle les propositions d'aménagement et le montant estimé. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur différents points afin de finaliser le dépôt de demande de permis de construire : aménagements intérieurs liés au rangement du matériel et construction d'un escalier extérieur avec accès direct à la porte de secours depuis le parking.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
 - décide de modifier l'aménagement intérieur pour le stockage du matériel (tables, chaises)
Vote : Pour = 12 Contre = 0 Abstention = 0
 - décide de ne pas conserver l'escalier extérieur
Vote : Pour = 9 Contre = 2 Abstention = 1
 - autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives préalables à la réalisation des travaux (dépôt du permis de construire, dossier de dérogation, demandes de subventions, consultation des entreprises).

3 – Aménagements divers

○ **a - Dénomination complémentaire des rues de la commune**

M. le Maire expose la demande de La Poste de nommer toutes les rues de la commune. A ce jour, certaines voiries n'ont pas de noms, puisque la précédente opération s'était limitée au chef-lieu et à quelques axes routiers.

Il présente au Conseil les noms proposés par le groupe de travail pour la dénomination complémentaire des rues.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (Vote : Pour = 12, Contre = 0, Abstention = 0)
 - approuve la liste complémentaire proposée ;
 - décide de mettre ce projet en consultation au public ;
 - autorise M. le Maire, si aucune observation n'est faite, à prendre l'arrêté.

Départ de M. Philippe VALLET.

o **b - Plan de circulation dans le secteur de Plan Champ**

M. le Maire rappelle que la Rue de l'Arclusaz, qui dessert le quartier de Plan-Champ en cours d'urbanisation, va prochainement être mise en circulation.

Pour assurer la sécurité des usagers de cette nouvelle rue, comme de la Rue des Vergillods et la Route de Plan-Champ, il est nécessaire de définir l'ordre de priorité des rues dans le carrefour entre la Rue de l'Arclusaz et la Route de Plan Champ et de préciser les sens de circulation sur la Rue des Vergillods.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Vote : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0
 - décide l'installation d'un « Stop » à la sortie de la Rue de l'Arclusaz sur la Route de Plan Champ ;
 - décide le maintien du sens unique de circulation sur la Rue des Vergillods, depuis son intersection avec la Route de Plan-Champ jusqu'à son intersection avec La Rue de l'Arclusaz ; le tronçon entre ce dernier point et son intersection avec la Rue du Grand Pré sera remise en double sens, ce qui nécessitera des travaux d'élargissement ;
 - autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté nécessaire et faire effectuer la pose de la signalisation et les travaux.

4 – Avis du Conseil Municipal

o **Projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres**

M. le Maire informe qu'il n'y a pas eu de changement par rapport au précédent arrêté concernant le classement sonore des infrastructures terrestres.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, n'a pas d'observation particulière à faire sur ce dossier et donne un avis favorable.

o **Modification simplifiée du P.L.U. de la commune de Sainte-Hélène-du-Lac**

M. le Maire donne lecture de la modification simplifiée du P.L.U. de la commune de Sainte-Hélène-du-Lac en expliquant la procédure engagée.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, n'a pas d'observation particulière à faire sur ce dossier et donne un avis favorable.

5 – Action sociale

o **Étude d'une demande d'aide sociale**

M. le Maire a reçu la demande d'une famille de la commune, dont un enfant est scolarisé dans un lycée chambérien qui organise un voyage en Argentine dans le cadre d'un tournoi international de rugby scolaire.

Après avoir demandé des informations aux organisateurs, M. le Maire fait part du coût du voyage ainsi que du financement prévu.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide que la commune n'a pas vocation à financer ce genre d'opération et ne donne pas une suite favorable à cette demande.

6 – Questions diverses

- ❖ Le chantier « Raccordement des eaux usées de l'Impasse de Saint Méen et des habitants de la sortie du village de La Chavanne » a été attribué à E.H.T.P. pour un montant H.T. de 69 726,00 €. Il doit se faire dans l'automne.
- ❖ La soumission de l'offre que la commune avait fait pour la vente de parcelles situées sur les Communes de La Chavanne et Sainte-Hélène-du-Lac au lieu-dit « Les Combilloles » n'a pas été retenue. Une offre plus importante avait été faite.
- ❖ 2 subventions ont été attribuées à la commune par le département de la Savoie dans le cadre du FDEC :
 - 14 447 € pour l'acquisition du tracteur
 - 14 008 € pour la réfection du mur du cimetière
- ❖ La commande de bancs pour être installés Chemin du Camp, Chemin du Mollard, vers l'entrée du cimetière et sous les 2 arrêts bus (La Peysse et l'Eglise) est en cours.
Une poubelle à mégots a également été installée (avec mise en place d'affiches) au terrain multisports.

- ❖ Le sentier qui relie les Vergillods au Mollard Geneviev va être entretenu et ré ouvert au public.
- ❖ Par courrier, M. le Maire de La Rochette souhaite que la commune émette un vœu en vue du maintien de la création d'un EHPAD sur le territoire de sa commune. Suite à une incertitude sur la formulation, ce vœu n'est pas mis aux votes, mais il sera soumis prochainement au Conseil communautaire de Cœur de Savoie.
- ❖ Activités du Conseil Municipal Jeunes : Présentation par Mme Véronique BENOIT
 - Une nouvelle équipe de 8 jeunes démarre.
 - Une réunion a eu lieu avec visite de la mairie, de l'église, de la zone industrielle de La Peyrouse, du Pont-Morens, ainsi que du marais et du lagunage.
 - Un atelier peinture a été réalisé pour permettre la nouvelle décoration du giratoire qui est la meilleure réponse apportée à ceux qui ont volé ou dégradé la précédente décoration.
 - Il est projeté d'aller visiter le Conseil Départemental pendant les vacances de Toussaint.
 - Le samedi 26 novembre 2016 matinée solidaire avec collecte pour la Banque alimentaire et le Secours populaire, en parallèle avec l'action du Téléthon.
 - Renouveau de l'animation du Printemps des Poètes avec la Compagnie Déblok Manivelle, à rediscuter.
- ❖ Le mercredi 14 décembre 2016 après-midi sera proposé un « goûter-théâtre » aux personnes de 70 ans et plus. Cette manifestation sera complémentaire aux actions sociales en cours qui seront maintenues (Colis, Repas, Aide financière).
- ❖ M. le Maire informe que le défibrillateur a été volé le 1^{er} septembre 2016 avant d'être retrouvé une semaine plus tard sur la commune de Coise, dans un talus, par les agents qui entretenaient les bords de voiries. Il a été vérifié et remis en service. Le Conseil comme la population est unanime à déplorer ce « geste imbécile ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu par nous, Maire de la commune de LA CHAVANNE pour être affiché le 05 octobre 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 05 octobre 2016

Le Maire,
Richard DESCHAMPS-BERGER

